

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018

**1. Information sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la couverture du boulodrome**

*Le Conseil Municipal a été informé du choix de la maîtrise d'œuvre pour la couverture du boulodrome.*

**2. Information sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la création d'une piste d'athlétisme couverte.**

*Le Conseil Municipal a été informé du choix de la maîtrise d'œuvre pour la création d'une piste d'athlétisme couvert.*

**3. Subvention 2018 au CCAS**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35.500 € au CCAS de Guilers et en a autorisé le versement.*

**4. Création d'un lotissement communal**

L'aménagement d'un nouveau lotissement est envisagé au Nord-Ouest de la commune, au droit de la rue Lucie Randoïn. Le terrain d'assiette du futur lotissement, d'une surface d'environ 1,6 ha, est situé dans une zone déjà ouverte à l'urbanisation, en 1AUH au Plan Local d'Urbanisme. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un lotissement communal au droit de la rue Lucie Randoïn, et l'a dénommé Coat-Bian ; a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.*

**5. Création du budget annexe au lotissement communal**

Par délibération du 20/03/2018, le Conseil Municipal a décidé la création d'un nouveau lotissement communal qui sera aménagé dans la continuité du lotissement « les jardins de Kéruzanval », au Nord-Ouest de la commune, au droit de la rue Lucie Randoïn. Les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe.

*Après présentation du budget annexe prévisionnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la cession des terrains communaux concernés par cette opération de lotissement, du budget principal de la ville vers le budget annexe et a inscrit les crédits nécessaires à cette opération au budget du lotissement ; a créé le budget annexe assujetti à la TVA tel que dénommé dans la délibération précédente et tel que détaillé.*

**6. Seconde convention de groupement de commandes : relative à l'achat de fournitures et de services dans le domaine de l'informatique et des télécommunications entre Brest métropole, ville de Brest, ville de Bohars, ville de Gouesnou, ville de Guilers, Ville du Relecq-Kerhuon, CCAS de Brest et SPL Eau du Ponant**

La délibération n° CM 2016/70 du 23 juin 2016 a approuvé l'adhésion à quatre groupements de commandes. Brest métropole lancera prochainement une consultation pour la fourniture de services de télécommunications, par conséquent la convention approuvée en 2016 doit être modifiée. Il est proposé de substituer la convention de groupement existante par une nouvelle convention. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé cette convention et a autorisé Le Maire à la signer.*

**7. Nouveau Conseiller Municipal Délégué : modification des indemnités de fonction des élus**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le nouveau montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers titulaires d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe, aux taux présentés.*

**8. Vœu ARKEA**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé un vœu de soutien à ARKEA dans son projet de sortie du Crédit Mutuel afin de conserver son autonomie de développement.*